



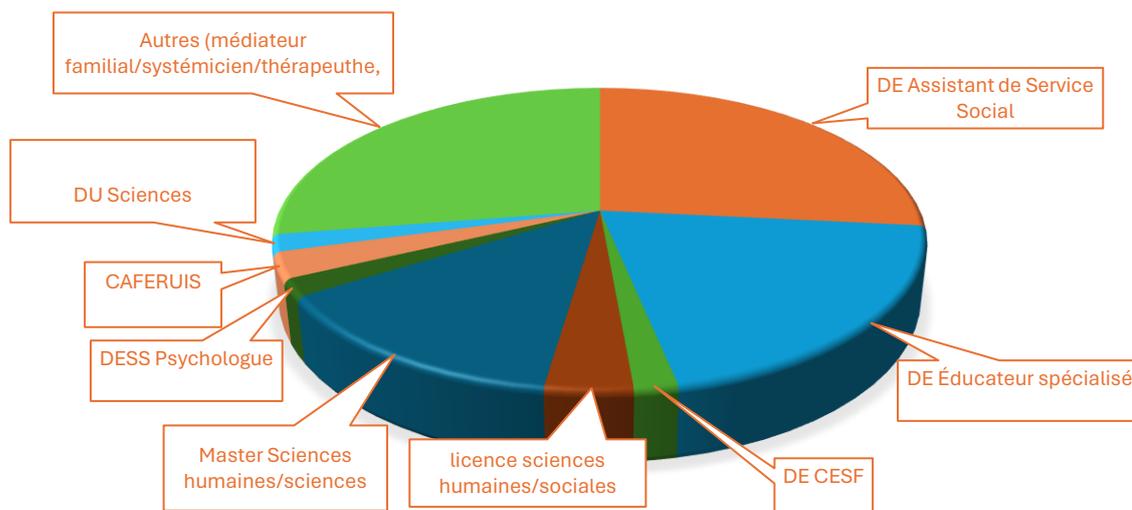
5, bis rue du Louvre 75001 PARIS

Synthèse des réponses au questionnaire concernant la typologie des enquêteurs sociaux

- ✓ 500 questionnaires envoyés (dans une vingtaine de Cours d'Appel) entre le 1^{er} et 15 février 2024.
- ✓ 50 mails sont revenus avec la mention « adresse inexistante » (liste 2023 des Cours d'Appel).
- ✓ 80 questionnaires reçus (16 % de réponses).

Préambule : Pour connaître plus précisément la réalité professionnelle des enquêteurs sociaux, nous avons sollicité les adhérents de l'ANDES ainsi que des non adhérents au travers d'un questionnaire envoyé par mail. Nous présentons sous forme d'infographies les réponses à ce questionnaire ; infographies complétées par une **synthèse des commentaires** effectués par les répondants à ce sondage.

❖ NIVEAU DE FORMATION DES ENQUÊTEURS SOCIAUX



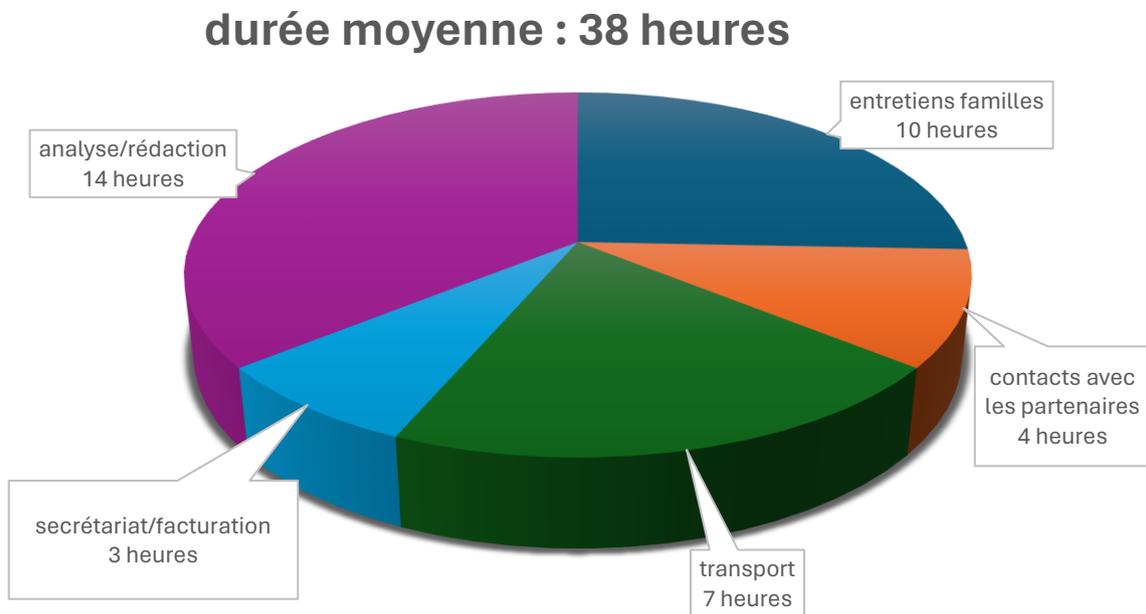
Commentaires :

- La majorité des enquêteurs sociaux possèdent un diplôme d'état ou diplôme universitaire (travailleur social ou psychologue) complété par des formations supérieures dans le domaine enfance/famille. Le niveau global de formation des enquêteurs sociaux est Bac + 4 à bac +5.
- La durée moyenne d'exercice professionnel avant l'inscription sur les listes d'enquêteurs sociaux des Cours D'Appel est de 20 ans.
- **Tous les enquêteurs ayant répondu à ce questionnaire indiquent l'importance d'avoir des compétences spécifiques, une expérience professionnelle certaine et des capacités d'autonomie pour mener à bien une enquête sociale.**

❖ STATUT DES ENQUÊTEURS



❖ DURÉE MOYENNE D'UNE ENQUÊTE



Commentaires :

- 74 % du temps est consacré aux entretiens et à l'analyse des situations.
- La durée de transports varie entre 30 minutes et deux jours (enquêtes dont l'un des parents réside dans un département éloigné de l'autre parent – enquêtes situées dans des départements avec un réseau routier difficile d'accès - départements à dominante rurale ; départements ultramarins ; etc...). Les spécificités territoriales ne sont pas prises en compte.
- La majorité des enquêteurs souligne qu'ils sont amenés à se déplacer pendant des weekends ou des jours fériés sans majoration tarifaire de ces temps de travail (lorsque le parent a un droit d'accueil limité au weekend, ce qui est fréquemment le cas).

❖ TARIFICATION ET PAIEMENT DES ENQUÊTES

Durée moyenne des paiements : de un mois à plus d'une année selon les SAR.

Manque d'harmonisation des règles de remboursement de frais d'une Cour d'Appel à l'autre. Par exemple : location de voiture après un trajet en train prise en compte dans une juridiction mais pas dans la juridiction voisine ; justification des trajets par Mappy ou par via Michelin entraîne des différentiels de kilométrage selon les applications de calcul de distance ; non-remboursement ou remboursement (selon les SAR et les Régies) des trajets effectués dans les communes limitrophes de la ville où se situe le Tribunal Judiciaire ;

Dans plusieurs Services Administratifs Régionaux (SAR), besoin de justifier les déplacements concernant les rendez-vous auprès des partenaires alors que cela fait partie des diligences à accomplir pour les enquêteurs sociaux comme le spécifie l'arrêté du 13 janvier 2011

La tarification forfaitaire ne tient pas compte du temps passé, de la composition familiale, du nombre et de l'âge des enfants, des liens à faire avec les autres professionnels (écoles, travailleurs sociaux, acteurs médicaux et paramédicaux...), d'éventuelles informations préoccupantes ou mesures d'assistance éducative.

Les paiements via chorus sont interrompus en fin d'année, souvent de novembre à février. Les délais de paiement varient en moyenne de deux mois à six ou sept mois, voire des délais de plus d'une année dans certaines juridictions. L'enquêteur social doit faire l'avance de tous les frais (déplacement, autoroute, repas, hébergement ...).

Les délais de paiement sont régulièrement cités comme une démotivation, voire une des raisons qui entraîne l'arrêt de l'activité.

CONCLUSION

La majorité des enquêteurs sociaux disent leur grand intérêt et leur investissement pour mener à bien les missions qui leur sont confiées. Tous les enquêteurs sociaux qui se sont exprimés font le même constat : **Mener à bien une enquête sociale demande des compétences spécifiques, de l'expérience et des capacités d'autonomie.** Les professionnels font le constat de situations familiales de plus en plus complexes et non accessibles à la médiation (troubles psychiatriques, conduites addictives, violences conjugales ...).

De manière unanime, tous les enquêteurs sociaux soulignent une tarification dérisoire au vu de la qualification nécessaire à l'exercice de cette mission, des compétences requises, du temps passé et de la responsabilité engagée.

Document réalisé par les membres du Conseil d'Administration de l'ANDES :

Isabelle METGE, présidente

Marie-Noëlle MORIN, vice-présidente

Chantal UWAMARIYA, trésorière

Myriam MARRADÈS, administratrice

Delphine DELOZIER, administratrice